

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

La Haye, Pays-Bas, 20 juin 2022

Communiqué du GAC – La Haye, Pays-Bas¹

Le communiqué de La Haye a été rédigé et arrêté dans un cadre hybride, lors du Forum de politiques de l'ICANN74, avec certains membres du GAC physiquement présents à La Haye, aux Pays-Bas, et d'autres membres présents virtuellement. Le communiqué a été diffusé au GAC juste après la réunion afin de donner à l'ensemble des membres et observateurs du GAC la possibilité de l'examiner avant sa publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion hybride. Aucune objection n'a été soulevée dans les délais convenus avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à La Haye, aux Pays-Bas, sous un format hybride incluant une participation à distance, du 13 au 16 juin 2022.

Quatre-vingt-un (81) membres du GAC et huit (8) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre du Forum de politiques de l'ICANN74. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur d'autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Le système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD) allégé
- L'exactitude des données d'enregistrement
- Le cadre de l'intérêt public mondial (GPI)
- Les futures modalités d'échange d'informations du GAC

Les réponses du Conseil d'administration aux questions et déclarations du GAC présentées lors de la réunion sont disponibles dans la transcription de la réunion GAC/Conseil d'administration de l'ICANN qui accompagne le présent document.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- L'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés
- La coopération GAC-ALAC/At-Large à l'échelle nationale
- Les questions géopolitiques et la promotion du modèle multipartite

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du Conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- Les procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, y compris les génériques fermés
- L'utilisation malveillante du DNS
- L'exactitude des données d'enregistrement
- Le SSAD allégé
- L'intérêt public mondial

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires les intéressant organisées dans le cadre de l'ICANN74, dont la séance de travail en commun dédiées aux procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, la séance consacrée au suivi quinquennal et la séance baptisée « Qui fixe les priorités de l'ICANN ? ».

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC compte actuellement 179 États et territoires membres et 38 organisations observatrices.

2. Élections du GAC

Le processus d'élection de 2022 pour les postes de président du GAC et vice-présidents du GAC sera lancé peu de temps après l'ICANN74 avec l'ouverture de la période de nomination. La période de nomination prendra fin le 5 août 2022. Si besoin, un processus de vote sera mené du 29 août au 20 septembre 2022, et prendra fin lors de la 75e réunion publique de l'ICANN au cours de laquelle les résultats des élections seront annoncés.

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG du GAC a poursuivi ses travaux visant à plaider en faveur de l'amélioration des mesures de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS et à promouvoir un accès effectif aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a dirigé une séance visant à mettre à jour le GAC sur la question de l'utilisation malveillante du DNS. Cette séance comprenait les éléments suivants : 1) un point sur les différentes initiatives de l'organisation ICANN, de la GNSO et d'entités privées dont le but est de mener des recherches, d'évaluer et d'atténuer l'utilisation malveillante du DNS, notamment la reconnaissance des recommandations du Groupe d'étude technique chargé de l'initiative de facilitation de la sécurité du DNS qui soutiennent la création d'une plate-forme de partage d'informations qui, pour le PSWG, a contribué, dans d'autres secteurs commerciaux, à la réduction des préjudices et au renforcement des meilleures pratiques ; 2) une présentation de suivi assurée par un membre du GAC eu égard aux va-et-vient des domaines et à la libre circulation des données en toute confiance ; et 3) une présentation, par l'Institut de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS, d'un nouvel outil centralisé de signalement des cas d'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a également indiqué que l'utilisation malveillante du DNS ne peut être mesurée uniquement par une réduction du nombre de domaines malveillants mais doit également tenir compte de l'ampleur des préjudices causés aux internautes.

Le PSWG a poursuivi sa participation active visant à soutenir le petit groupe du GAC en prenant part à l'étape 1 de l'équipe de révision de la mise en œuvre, à la petite équipe SSAD qui aborde la question de l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) de l'organisation ICANN, et à l'équipe de cadrage de l'exactitude du GNSO. Le PSWG a souligné l'importance de disposer de données d'enregistrement exactes afin de dissuader et d'enquêter sur l'utilisation malveillante du

DNS. Le PSWG a noté qu'une « démonstration de faisabilité » pourrait constituer un important complément susceptible de « réduire le risque global via l'utilisation d'un prototype permettant de réduire les impondérables face aux préoccupations techniques et opérationnelles spécifiques » mais a indiqué qu'il craignait qu'un calendrier pour la démonstration de faisabilité et la proposition d'examen des recommandations non prises en compte dans le cadre d'une démonstration de faisabilité doive être défini.

Conformément à son plan de travail, le PSWG a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès d'organismes publics intervenant dans le domaine de la sécurité. Avec le soutien de la Commission européenne et d'Europol, le PSWG a fait des présentations à 17 États membres de l'UE. Le PSWG a également tenu des discussions avec un certain nombre d'unités constitutives de l'ICANN.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRILWG)**

Le GAC a été informé par le coprésident du HRILWG des récentes discussions du Groupe de coordination de la communauté sur la piste de travail 2 (WS2) relatives à la recommandation sur la diversité découlant du document de proposition de la perspective du GAC sur la WS2. Au fur et à mesure de l'avancée des discussions, les membres du GAC seront régulièrement tenus informés.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPEWG)**

Le GAC a été informé des récentes activités menées par le GOPEWG, dont la finalisation des directives pour les groupes de travail du GAC. Les membres du GAC ont approuvé les directives pour les groupes de travail du GAC. Les membres du GOPEWG se réuniront pendant la période intersession afin de commencer l'examen des principes opérationnels du GAC, d'engager des discussions à cet égard, et de partager avec les membres du GAC, lors de l'ICANN75, les faits importants.

4. Questions opérationnelles du GAC

Le président du GAC a alerté les membres du GAC sur la nécessité d'engager des discussions concernant la planification de la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau du GAC, ce qui a été bien accueilli par les membres du GAC.

IV. Questions d'importance pour le GAC

1. Système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD) pour les données d'enregistrement des gTLD

Le GAC salue les travaux menés par le petit groupe afin d'identifier les problèmes de l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) de l'organisation ICANN et invite à continuer sur cette lancée de sorte que le Conseil d'administration puisse procéder à un examen des recommandations consensuelles approuvées de l'étape 2 du processus accéléré d'élaboration de politiques pour les données d'enregistrement des gTLD et qu'il puisse prendre des décisions y afférentes.

Une petite équipe composée de membres de la communauté de l'ICANN est arrivée à la conclusion que l'ODA ne fournit pas suffisamment d'informations permettant de déterminer les coûts et bénéfices des recommandations liées au SSAD. La petite équipe a également réfléchi aux autres informations qui pourraient s'avérer nécessaires et à la façon dont ces informations peuvent être obtenues de façon à permettre au Conseil de la GNSO et au Conseil d'administration de déterminer, avec assurance, les coûts et bénéfices, et d'indiquer si des modifications doivent être apportées aux recommandations liées au SSAD.

Ainsi, la petite équipe a recommandé de mettre en suspens son examen des recommandations liées au SSAD afin qu'une approche de « démonstration de faisabilité » (anciennement connue sous le nom de SSAD allégé) puisse être adoptée. Actuellement, l'organisation ICANN apporte un soutien aux travaux du petit groupe à des fins de développement d'une « démonstration de faisabilité ». Le GAC souligne l'importance de fournir des délais et buts précis pour la « démonstration de faisabilité ». De telles précisions permettront d'informer la communauté du calendrier de la « démonstration de faisabilité » et de ce qui se produira à l'issue de la conclusion de l'étape de « démonstration de faisabilité ».

Il demeure important de fournir un système centralisé efficace d'accès aux et de divulgation des données d'enregistrement de noms de domaine, et le GAC a hâte que soit conclue en temps opportun la « démonstration de faisabilité » qui pourrait aider le Conseil d'administration dans son évaluation des recommandations politiques issues de l'étape 2.

2. Séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD et a reçu une mise à jour de l'organisation ICANN sur le statut actuel de l'étape de conception opérationnelle (ODP) relative aux recommandations politiques formulées dans le rapport final du processus d'élaboration de politiques (PDP) de la GNSO consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. En vue de la prochaine série de nouveaux gTLD, et au vu du nombre croissant des nouveaux venus du GAC, les membres du GAC ont souligné l'importance d'organiser des séances de formation

thématique et de renforcement des capacités ainsi que des séminaires web adaptés aux membres du GAC. Il a été proposé que des activités de renforcement des capacités spécifiques soient menées lors de la période précédant les prochaines réunions de l'ICANN et lors de ces réunions.

Le GAC a réaffirmé son intention de participer au prochain dialogue entre le GAC et la GNSO, proposé par le Conseil d'administration, afin d'examiner et de convenir mutuellement de la voie à suivre eu égard aux génériques fermés, et a de nouveau encouragé le Comité consultatif At-Large à participer à cette initiative. Le GAC continuera à se mobiliser afin de trouver une solution mutuellement acceptable relative aux candidatures des génériques fermés lors de la prochaine série de nouveaux gTLD, en gardant en tête le communiqué du GAC de Beijing selon lequel « *l'accès exclusif au registre doit servir un objectif d'intérêt public* ».

3. EPDP sur les protections spéciales des droits curatifs des OIG

Le GAC a salué les progrès effectués eu égard à ce processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP), notamment l'accord auquel est parvenue la GNSO sur les recommandations. Le GAC attend avec impatience l'adoption des recommandations par le Conseil d'administration et la mise en œuvre en temps opportun de cette importante politique.

4. Exactitude des données d'enregistrement

Le GAC reconnaît les initiatives de l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement et salue ses travaux visant à évaluer la situation actuelle de l'exactitude. En même temps, le GAC prend acte, avec inquiétude, des dernières évolutions, à savoir une proposition de mise en suspens des travaux de l'équipe jusqu'à ce que l'organisation ICANN apporte sa réponse au Comité européen de la protection des données (CEPD) quant à la question de savoir si l'ICANN dispose d'un intérêt légitime à accéder aux données d'enregistrement non publiques, à des fins d'examen de l'exactitude de telles données. Le GAC estime que mettre en suspens les travaux serait contreproductif.²

Dans la mesure où le GAC a intérêt à ce que les travaux de l'équipe soient achevés en temps opportun, le GAC suggère que l'équipe se concentre sur les travaux supplémentaires (et complémentaires) qui peuvent être poursuivis dans l'intervalle.

Par exemple, l'équipe doit s'efforcer de parvenir à un accord sur ce qu'englobent les exigences actuelles en matière d'exactitude. Dans le cadre de la mission 1, l'équipe a convenu de se référer à une description actuelle de la façon dont les exigences en matière d'exactitude sont comprises et appliquées. Cette question doit être résolue. Dans ce contexte, le GAC insiste sur le fait que les exigences contractuelles ne se limitent pas à l'exactitude mais imposent également la fiabilité des

² Conformément à la recommandation 2 du projet de rapport provisoire. Voir la section C.2.2.2 : « *L'équipe de cadrage recommande au Conseil de la GNSO de mettre en suspens les travaux de l'équipe de cadrage jusqu'à ce qu'il soit clairement répondu à la question de savoir si les propositions qui requièrent l'accès aux données d'enregistrement constituent un moyen viable d'évaluer la situation actuelle de l'exactitude.* »

données.³ L'équipe n'a pas encore déterminé s'il existe des procédures en place permettant de garantir l'exactitude et la fiabilité des données d'enregistrement.

En outre, l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement a pu se concentrer sur l'obtention d'informations plus précises auprès des parties contractantes quant à la mesure dans laquelle ces dernières appliquent actuellement les exigences liées à l'exactitude. Dans ce contexte, le GAC salue la recommandation tirée du projet de rapport provisoire qui préconise « *au Conseil de la GNSO de demander à l'organisation ICANN de mener une enquête sur les bureaux d'enregistrement* » dans le but de recueillir des informations sur les procédures de vérification mises en place par les bureaux d'enregistrement afin d'évaluer l'exactitude. Toutefois, le caractère volontaire de l'enquête pourrait limiter la quantité de feedbacks reçus. Par conséquent, le GAC encourage l'équipe à envisager des points d'action supplémentaires et complémentaires, tels que le fait de tester les dispositifs de contrôle de l'exactitude sans dépendre de l'accès à des données personnelles identifiables.

5. Atténuation de l'utilisation malveillante du DNS

Le GAC réaffirme l'importance de s'inspirer des travaux menés par la communauté en matière d'utilisation malveillante du DNS. Le GAC met en avant l'importance d'apporter une réponse adéquate à l'utilisation malveillante du DNS et salue les travaux menés sans relâche par l'organisation ICANN et la communauté de l'ICANN sur ces questions. Parmi les éventuelles solutions, on peut citer : 1) le renforcement du signalement des cas d'utilisation malveillante du DNS ; 2) l'amélioration des exigences contractuelles et des programmes de mise en conformité, dont les mesures incitatives mises en place afin d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre l'utilisation malveillante ; et 3) les processus d'élaboration de politiques ciblés.

Le **renforcement du signalement des cas d'utilisation malveillante du DNS** permettrait d'instaurer un dialogue plus ciblé au sein de la communauté de l'ICANN et constituerait le fondement des améliorations contractuelles ciblées. Les éléments suivants aideraient à élaborer de telles dispositions contractuelles : le signalement des cas d'utilisation malveillante au niveau des bureaux d'enregistrement et des registres ; une ventilation plus détaillée des types d'utilisation malveillante du DNS mesurés ; et la mise à disposition de données brutes agrégées. Le GAC salue la mise à disposition de la communauté d'un outil de signalement des cas d'utilisation malveillante centralisé et gratuit, en réponse aux recommandations formulées dans le SAC115 et le rapport final de la révision SSR2.

L'**amélioration des dispositions contractuelles** pourrait permettre de se concentrer sur le signalement et le traitement des cas d'utilisation malveillante du DNS et la mise en œuvre des exigences contractuelles connexes. Dans son rôle d'organisation reconnue d'utilité publique chargée de garantir la stabilité et la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques d'Internet,

³ Le Conseil de la GNSO a reconnu cette double obligation dans les instructions qu'il a données à l'équipe de cadrage, dans la mission 3 : « *L'équipe de cadrage [...] mènera une analyse des niveaux d'exactitude mesurés afin de déterminer si les obligations contractuelles liées à l'exactitude des données permettent réellement de garantir que les titulaires de noms de domaine enregistrés fournissent des coordonnées 'exactes et fiables'.* » [emphase ajoutée]

l'organisation ICANN est particulièrement bien placée pour recevoir des retours de la communauté de l'ICANN sur les questions de politique publique et de négocier des mises à jour des contrats de registre et de bureau d'enregistrement de base. Cela permettrait de veiller à ce que ces contrats promeuvent l'intérêt public en imposant des obligations claires et applicables visant à détecter les cas d'utilisation malveillante du DNS et à y apporter une réponse.

Des **processus d'élaboration de politiques (PDP) ciblés** pourraient également favoriser l'amélioration des contrats. Tout PDP sur l'utilisation malveillante du DNS doit être adapté précisément afin d'obtenir des résultats exploitables en temps opportun.

En s'inspirant des discussions menées lors de l'ICANN72 et l'ICANN73 sur la question des « va-et-vient des bureaux d'enregistrement » et des « va-et-vient des domaines » (stratégies que les titulaires de noms de domaine malveillants utilisent afin d'éviter toute détection et de ne pas engager leur responsabilité), une présentation a été faite par un membre du GAC. Il a partagé son expérience au niveau national et a souligné que ces types d'utilisation malveillante se poursuivent et qu'il est important d'encourager les initiatives dans ce domaine. Le GAC encourage l'organisation ICANN à mener un audit efficace et continu des bureaux d'enregistrement afin d'aider à atténuer cette utilisation malveillante.

6. Politique uniforme de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP)

a. UDRP et indications géographiques

Suite à la période de consultation publique sur le rapport d'état de la politique portant sur l'UDRP, le GAC a reçu des commentaires de la part de certains membres du GAC quant à la question de savoir si la portée de l'UDRP pourrait être étendue de sorte à englober les indications géographiques. Par conséquent, le GAC souhaite réfléchir à cette question afin de se préparer aux discussions qui seront menées lors des prochaines réunions.

b. Révision de l'UDRP

Le GAC a reçu une mise à jour sur le statut d'une révision prévue de l'UDRP, et prend notamment note de la référence à l'article 13.1 des statuts constitutifs de l'ICANN qui invite et encourage même le Conseil d'administration et les unités constitutives à solliciter les conseils d'organismes publics compétents qui ne relèvent pas de la sphère de l'ICANN (notamment l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI, en tant qu'auteur et gardien de l'UDRP) afin d'éclairer le processus politique, et espère pouvoir étudier davantage cette disposition avant de procéder à une révision de l'UDRP.

7. Recettes provenant de la mise aux enchères des nouveaux gTLD

Le GAC reconnaît l'adoption par le Conseil d'administration de l'ICANN de recommandations issues du rapport final du Groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD (CCWG-AP). Le GAC souhaite assurer un suivi de la planification et la conception de la mise en œuvre des recommandations du CCWG-AP, et reste disposé à formuler des commentaires tout au long du processus.

V. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors de la réunion générale annuelle de l'ICANN75 à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 17 au 22 septembre 2022.

ICANN74 | Forum de politiques – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et GAC
Mercredi 15 juin 2022 – 10h30 à 12h00 AMS

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous dans la salle, comme dans la salle Zoom. Bienvenue à cette réunion bilatérale entre le Conseil d'administration et le GAC.

Pour commencer, je vais souhaiter la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration qui se sont joints à nous aujourd'hui. Nous apprécions beaucoup nos échanges avec le Conseil d'administration, vous le savez déjà. Et sur ce, je vais vous céder la parole Maarten, au cas où vous aurez des remarques préliminaires.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Manal. Et merci d'être là. Il y a 70 pays représentés entre ceux qui sont ici dans la salle et ceux qui sont connectés à distance.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est formidable dans ce monde où on a besoin d'aussi de temps d'orientation de votre part que possible pour pouvoir servir l'intérêt public. La participation du GAC à notre modèle multipartite est un élément fondamental pour faire de cet Internet un élément mondial. Et j'espère que vous serez contents à La Haye, que vous aimeriez la ville. J'étais né patrimoine d'ici et nous espérons pouvoir échanger avec vous pour nos différentes procédures.

Alors, nous avons prévu deux niveaux pour nos interactions. Comme d'habitude, on a d'une part ce forum qui nous réunit en personne avec le GAC, mais il y a également un groupe d'interaction entre le Conseil et le GAC, BGIG, pour voir comment améliorer notre travail. Et c'est Manal et Becky qui coprésident ce groupe qui nous permet d'interagir de très bonne manière. Et nous sommes très contents de ce fait.

Et puis il y a également les interactions dans les couloirs. On peut se rencontrer en marge des réunions et discuter un peu.

Alors, bienvenue à tous ceux qui sont ici dans la salle physique, à tous ceux qui sont connectés à distance. Et voyons un peu de quoi vous avez prévu de discuter avec nous aujourd'hui.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Maarten. Merci, Goran. Et

merci, Becky, encore une fois.

L'ordre du jour prévu pour aujourd'hui inclut donc les sujets et questions que nous avons décidé d'aborder avec vous. Et puis un dialogue à propos des possibilités de coopération future pour pouvoir tenir au courant les collègues du GAC.

Passons donc à la diapo suivante.

Voici les domaines par rapport auxquels nous avons des questions spécifiques. On a d'une part l'établissement des priorités pour le SSAD léger et les solutions qui sont motivées par la communauté. Puis, il y a l'exactitude des données d'enregistrement. Et finalement, le suivi par rapport au cadre d'intérêt public mondial.

Alors sur cette diapo qui suit, nous avons commencé par la priorisation du SSAD léger et des solutions qui sont menées par la communauté.

La première question est de savoir comment le Conseil d'administration de l'ICANN peut garantir qu'une évaluation donnée d'une SSAD léger soit complétée de manière opportune.

Deuxièmement, le Conseil d'administration de l'ICANN est-il au courant et, dans ce cas, quelle est son opinion par rapport à l'existence de propositions de la communauté pour la mise en œuvre de systèmes de divulgation des données

d'enregistrements qui sont en conformité avec le RGPD ?

Et finalement, vu les efforts par rapport au développement du SSAD à ce jour, le Conseil d'administration a-t-il élaboré des perspectives générales par rapport à l'utilité générale et à l'envergure du concept du système.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Manal. Nous avons également discuté avec la GNSO pour voir comment faire avancer ce projet. Becky est également responsable de nos interactions avec la GNSO ; c'est elle qui va répondre si possible. Becky.

BECKY BURR : Oui, bien sûr. Le caucus du Conseil d'administration EPDP RGPD a échangé avec la petite équipe de notre Conseil d'administration depuis l'époque à laquelle on nous a demandé de mettre en pause la révision des recommandations du SSAD. Et nous nous sommes réunis lundi de cette semaine pour aborder les prochaines étapes.

Nous avons apporté des informations au conseil de la GNSO, par rapport à l'impact du document de conception des autres activités de l'ICANN. Bien sûr, l'organisation ICANN essaie de minimiser au maximum possible les autres activités. Nous espérons que le conseil de la GNSO nous informe à propos de son

opinion vis-à-vis de l'impact qu'auraient les retards potentiels.

Le Conseil d'administration essaiera d'avancer rapidement pour pouvoir prendre une décision tout de suite.

Entretemps, l'organisation a été très occupée. Vous aurez vu qu'il y a eu une présentation d'ailleurs à l'occasion d'une autre séance cette semaine où ils ont démontré le type d'outils sur lesquels l'ICANN compte déjà, donc les outils et les fonctionnalités qui sont déjà disponibles et qui pourraient être réutilisées.

Bien sûr, d'autres questions devraient être mises en réconciliation avec ces fonctionnalités. Mais s'il était finalement décidé d'avancer dans ce sens, l'organisation a indiqué que le travail de conception pourrait être complété avant l'ICANN 75 et être prêt à en discuter avec la communauté. Donc, c'est très rapide.

Pour ce qui est des propositions de la communauté, nous les avons suivies de très près. Nous apprécions tous les commentaires de la communauté. À propos de ces propositions, il en est de même dans le cas de la conception du SSAD léger au cas où l'on décidait d'avancer là-dessus. Donc on est toujours prêt à être éduqué et accompagné, et avoir notre travail amélioré grâce à vos contributions.

Enfin, quant à la troisième question qui concerne les

développements du SSAD à ce jour et nos perspectives générales, je vais revenir sur la lettre que le Conseil d'administration a envoyée au conseil de la GNSO, en janvier dernier.

À l'époque, l'ODA venait d'être lancée, et on avait participé tout au long du processus et échangé avec le conseil de la GNSO par rapport aux prochaines étapes potentielles qui portaient sur les recommandations de politiques pour la SSAD.

Comme je l'ai dit, nous avons mis en pause notre considération des recommandations elles-mêmes temporairement suivant une demande du conseil de la GNSO qui prévoyait un système de divulgation de données d'enregistrement potentiel qui est à présent appelé SSAD.

Nous en avons discuté au sein de l'équipe et nous considérons qu'il reste des questions sans réponse par rapport au SSAD lui-même. Nous espérons pouvoir prendre une décision finale suivant les discussions entre le caucus et la petite équipe, une fois que l'on aura pu définir quelle serait la version moins complexe du SSAD en tant que parcours potentiel pour pouvoir avancer. Merci.

Maarten ?

GORAN MARBY :

Je vais apporter un peu plus de contexte à la question.

Une fois qu'on a discuté avec la GNSO, on s'est réuni en interne pour voir comment concevoir un système qui simplifie le processus pour la personne qui demande, qui présente la demande et pour utiliser le système.

Il est bien de savoir que le système lui-même ne changera pas les principes de base de la loi. Et c'est le fait que les parties contractantes, suivant l'enregistrement, sont responsables des tests d'équilibrage. Dans [la liste], il y a une disposition. Et ça simplifie les tests et en même temps reconferme le rôle des responsables du contrôle des données qui, dans la plupart des cas, sont les bureaux d'enregistrement.

Et que je sache, c'est l'intention de la législation du RGPD. Donc, les solutions visent surtout à simplifier le processus pour le demandeur des données et pour le bureau d'enregistrement. Et maintenant on l'appelle le système de divulgation du WHOIS, mais on devrait appeler les choses par leur nom. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Becky. Merci, Goran. Goran, très utile, votre commentaire.

Les collègues du GAC ont des problèmes à suivre tant de sigles et d'abréviations. Donc très utile.

D'autres commentaires ? Oui, Kavouss. Allez-y, Kavouss.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. Encore une fois, je vais demander à Becky d'y répondre.

BECKY BURR : Je pense que c'est une question pour l'organisation ICANN. Goran, vous voulez commencer ?

GORAN MARBY : La question n'est pas très intéressante. Il faut voir ce que raconte la question d'abord, les informations qu'apporte cette question pour pouvoir y répondre.

En général, on vérifie l'exactitude des registres individuels [et ce n'est pas un problème]. Mais ça ne veut rien dire. J'essaierai de vous expliquer pourquoi.

S'il n'est pas simple de le comprendre, vous me direz. Vous savez, je ne suis pas avocat. Donc j'ai quelquefois un peu du mal à expliquer les choses.

Avant le RGPD, le WHOIS était complètement ouvert. Toutes les informations étaient acceptées. Au moment du lancement du RGPD, de l'entérinement de ce RGPD, à l'ICANN, nous avons créé des mesures et nous avons interagi avec les autorités de protection de données. Donc vous pouvez garder le registre, mais vous ne pouvez pas divulguer les données que l'on appelle données privées. Voilà les conseils juridiques que nous avons

reçus par rapport aux autorités de protection de données. Et nous étions parmi les premiers à recevoir des orientations du Conseil de protection de données qui nous disaient que c'était à eux de divulguer ces données, le cas échéant. C'est-à-dire que les données ne sont plus librement disponibles, et pour y accéder, il vous faut une raison, un justificatif légal.

Et donc c'est le contrôleur qui doit s'occuper des tests d'équilibrage. Voilà la manière la plus simple de l'expliquer.

Or, le problème est qu'on peut vérifier l'exactitude si on a un indice que les informations ne sont pas les bonnes. Vous me corrigerez si besoin. Mais dans les déclarations du PSWG, nous avons beaucoup travaillé sur l'exactitude. On a des dispositions sur nos contrats qui ont été ajoutées. Et d'ailleurs, nous avons éliminé des parties contractantes parce qu'elles ne travaillent pas avec l'exactitude. Donc, c'était les déclarations du PSWG.

Mais le problème est qu'on ne sait pas si les informations sont correctes ou pas, parce que l'ICANN ne peut pas le vérifier non plus. On a demandé au NIS2 et à la Commission de faire une proposition pour que l'ICANN puisse accéder aux données pour vérifier leur exactitude sans indice, mais pour pouvoir vérifier leur exactitude. Parce que ce n'est plus disponible au public général. Et c'est ça le fond du problème en fait. On voudrait pouvoir nous présenter auprès du bureau d'enregistrement pour vérifier

l'exactitude des données. Mais on ne peut pas le faire. On le sait.

Or, si on a un indice pour un registre individuel, on peut le faire. Et voilà le problème qu'on essaie de résoudre.

L'ICANN, la communauté et tous ont toujours beaucoup apprécié l'exactitude. On devait toujours vérifier l'exactitude des données. Mais maintenant, on ne les a plus. Ces données ne sont plus disponibles. Et maintenant que les parties contractantes y travaillent également, nous parlons de centaines de millions de noms de domaine pour lesquels il faudrait vérifier l'exactitude. Mais il est difficile de le faire.

Souvenez-vous, le système WHOIS n'est pas la même chose que le système de gestion des clients. C'est le bureau d'enregistrement qui est responsable de mettre à jour son annuaire téléphonique. Mais dans ce cas-là, les données ne viennent pas de l'opérateur de registre, mais du titulaire de nom de domaine lui-même.

Et voilà ce que nous cherchons et le type de questions que nous posons à la Commission en ce moment. Nous souhaiterions avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des données, vous voyez ?
Merci.

BECKY BURR : Je voudrais ajouter quelques éléments. Il y a quelques confusions

par rapport dans le groupe de cadrage de l'exactitude par rapport à cette question.

Lorsque l'on demande à la Commission des orientations pour savoir si on peut faciliter une interaction avec le Comité européen de protection de données, on peut le faire. Mais entretemps, l'organisation ICANN travaille pour savoir quelles sont les informations nécessaires pour avoir cette discussion avec le Comité de protection des données européen, à savoir par exemple une évaluation de l'impact de ces informations ou bien un document qui détaille la mise en œuvre de ces tests d'équilibrage ou les différentes alternatives proposées pour pouvoir vérifier de manière proactive l'exactitude des données d'enregistrement du WHOIS.

Nous avons entendu des commentaires par rapport à une description des données que l'on devrait soumettre au Comité de protection des données. Mais il n'y a pas besoin d'ajouter beaucoup de documentation à ces consultations, parce que le Comité est au courant des informations de contexte.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Goran et Becky.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires de la part des collègues du GAC ?

Très bien. S'il n'y en a pas, je pense que nous pouvons passer à la prochaine diapo, s'il vous plait.

Ceci concerne l'intérêt public mondial. Le GAC reconnaît l'importance d'incorporer des considérations en matière d'intérêt public mondial dans les processus d'élaboration de politiques et de décision de l'ICANN.

Nous avons mené plusieurs discussions à l'ICANN, à l'ICANN 73. Et le GPI a été un sujet d'importance dans le communiqué de l'ICANN 73 du GAC. Et cela inclut la formule suivante qui a été incluse dans le communiqué. « La nécessité de l'inclusivité, établie dans les statuts constitutifs, devrait être incluse explicitement dans le cadre GPI ».

Et donc, cette formule a été reprise par certains membres du Conseil d'administration qui nous ont demandé de clarifier ce que le GAC voulait dire par inclusivité. C'est pour cela que le GAC a poursuivi des discussions en interne concernant ce concept d'inclusivité. Et dans le sens où il s'agit de quelque chose qui va au-delà de l'ouverture de la participation. Le GAC va continuer, va poursuivre ses discussions et espère pouvoir poursuivre ces discussions avec le Conseil en matière de GPI, y compris l'implication dans le l'ODP SSAD.

Et donc même s'il s'agit d'un processus ouvert, si les participants ne se sont pas impliqués dans le processus ou s'ils ne pensent pas

qu'ils sont suffisamment écoutés, cela n'est pas inclusif. C'est un petit peu l'idée que l'on veut transmettre.

MAARTEN BOTTERMAN : L'intention de ce cadre qui a été développé est justement de donner une signification à cet intérêt public qui figure dans les statuts constitutifs. Avri a travaillé sur ce sujet. Donc je pense qu'elle pourrait répondre à cette question.

AVRI DORIA : La question, ce n'est pas une question en elle-même, je pense, mais je pourrais parler un petit peu de ce sujet.

Je suis vraiment contente et j'apprécie le fait que le GAC considère en profondeur cette question et la question du cadre d'intérêt mondial.

J'aimerais réitérer que le cadre se trouve en une phase pilote. Il a été créé, au départ, pour aider le Conseil d'administration à considérer cette question lorsqu'il élaborait des décisions ou des déclarations pour savoir si ces décisions répondaient à l'intérêt public mondial. Et donc ce cadre avait pour but d'aider le Conseil d'administration à prendre en considération cet élément qui figure dans les statuts constitutifs.

Donc j'apprécie énormément que le GAC se penche sur cette

question. Et maintenant au fur et à mesure que nous allons poursuivre donc ce projet pilote, nous allons nous tourner vers les SO et les AC pour qui ils en tiennent compte également.

Mais en ce moment, nous sommes en une phase préliminaire pilote.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Maarten et Avri.

Je pense qu'on pourrait passer aux questions. Je vois que Nigel et Kavouss ont levé la main. Peut-être qu'après les questions et les réponses qui seront apportées, nous pourrions donc continuer avec les diapos. Pardon. Nous allons continuer avec les diapos et ensuite, nous allons faire les questions et les réponses.

Donc, le GAC note dans la section « Questions d'importance pour le GAC » du communiqué du GAC de l'ICANN 73 que le cadre GPI pourrait être adapté et appliqué par tous les comités consultatifs et organisations de soutien dans leur travail, y compris par exemple à travers le processus de développement et d'approbations des recommandations de politiques, de décisions et de commentaires publics.

Que pense le Conseil d'administration faire pour faire avancer les discussions avec les différents AC et SO sur des moyens pour prendre en considération l'intérêt public mondial dans leur

travail et leurs documents ?

Et ensuite, le GAC note que l'application initiale du GPI à l'ODA et concernant le SSAD apparaît comme étant limitée. Quelles mesures pourrait prendre le Conseil d'administration pour s'assurer que l'intérêt public soit non seulement considéré, mais aussi pris en considération de manière efficace.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup pour cette question. Tout d'abord, nous avons discuté de ce projet pilote et nous avons discuté de la manière dont nous allons l'utiliser. Et le Conseil d'administration a reconnu que la détermination de l'intérêt public doit venir du bas vers le haut.

Et le Conseil d'administration, lorsqu'il examine les différents dossiers, est-il en mesure de demander aux SO et aux AC d'utiliser un processus en particulier ou un cadre en particulier ? Donc, même à ce stade un peu préliminaire, on se demande que si les SO et les AC l'utilisent, cela nous permettrait de voir donc lorsque nous analysons des dossiers si cet intérêt public est reflété.

Je pense que, une fois qu'on finira le projet pilote, qui va inclure le SSAD et les SubPro, il y a deux parties dans le SubPro qui sont en cours encore, et même le SSAD est encore en cours. Et donc, une fois qu'on aura fait tout cela, nous allons nous tourner vers la

communauté. Nous allons recueillir les commentaires de la communauté par rapport à des améliorations qui pourraient être apportées. Et donc on encourage la communauté à adopter ce cadre. On encourage le GAC à l'adopter également dans les groupes de travail. Et de cette manière, on pourrait l'utiliser plus facilement.

Mais je ne vous vois pas - et je peux me tromper bien entendu, mais je ne vois pas trop que l'on puisse imposer cela aux organisations de soutien ou aux comités consultatifs, que l'on puisse leur dire vous devez utiliser ce cadre. Mais je pense que nous pourrions encourager son utilisation. Parce que si le Conseil d'administration peut établir une corrélation entre ces décisions et l'intérêt public mondial à travers ce cadre, cela pourrait ajouter une valeur et encourager les autres à en faire de même.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, je pense que c'est un petit peu comme l'Internet. On ne peut pas forcer les gens à l'utiliser. On doit le rendre attractif pour que les gens aient envie de l'utiliser. Et donc, si nous faisons mieux notre travail, cela peut encourager la communauté à l'utiliser également. Cela pourrait les aider donc à mieux faire leur travail en utilisant ce cadre. Cela pourrait rendre plus facile notre travail.

AVRI DORIA :

Pour ce qui est de la deuxième question, le SSAD est en cours de discussion encore, y compris au sein du Conseil d'administration. Et pour ce qui est de l'ODA, l'organisation s'est concentrée sur les questions les plus évidentes qui peuvent être mises en corrélation avec le cadre. Et donc ils peuvent continuer à approfondir sur cette voie, parce que les discussions ne sont pas encore finies. Donc on peut encore parler et voir si le cadre peut encore s'appliquer ou pas à certaines questions.

Donc pour l'ODA et l'ODP, on s'est concentré sur ce que l'ODA et l'ODP avaient pour mission d'examiner. Mais maintenant, il faut peut-être étudier cela en profondeur, du point de vue du cadre.

Et donc par rapport à cette question et cette différence entre considérer et prendre en considération le Conseil d'administration doit déterminer si quelque chose suit une politique, et si ces politiques sont mis en œuvre. Nous devons nous assurer que tout est fait comme c'était prévu. Mais c'est vrai qu'il faut continuer à évaluer si ce qui est mis en œuvre est efficace ou non.

Je pense que ce que je fais maintenant, j'essaie de voir comment nous nous assurons que ces questions sont dûment prises en considération.

MAARTEN BOTTERMAN : Je suis tout à fait d'accord. On peut lire la question de différentes manières. Parce que nous, nous nous penchons sur l'intérêt public, non seulement pour le prendre en considération, mais pour l'appliquer de manière efficace également.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vois qu'il y a une file d'attente. J'ai Nigel, Kavouss, Jorge, Velimira. Et donc je vais commencer par Nigel. Royaume-Uni, s'il vous plaît. Vous avez la parole.

Royaume-Uni : Merci beaucoup, Manal. Bonjour à tous. Bonjour aux membres du Conseil d'administration.

Ma question concerne l'exactitude. Je n'ai pas pu intervenir au moment où l'on a parlé de l'exactitude, mais si vous me permettez, je voudrais revenir sur certains points que j'ai trouvés très intéressants. Mais je peux revenir plus tard.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Nigel, désolée de ne pas avoir vu votre main quand on a parlé l'exactitude. Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN : Merci, Manal. Je suis désolé. Je suis un peu occupé. J'ai trois

ordinateurs, trois écouteurs en même temps.

J'aimerais vous suggérer, suggérer aux membres du GAC de faire des questions simples et précises. Ne pensez pas que c'est une critique. C'est une suggestion seulement. La plupart de ces questions sont des déclarations. Parfois, ce sont des questions. Par exemple, pourquoi le Conseil a posé des questions par rapport au concept d'inclusivité.

L'inclusivité est un concept qui figure dans la création même de l'ICANN en 1998. Et je ne comprends pas pourquoi certains membres du Conseil d'administration demandent ce que veut dire le GAC par inclusivité. C'est un petit peu étrange comme question. Si le Conseil d'administration l'a effectivement posée. Mais je ne vois pas qu'il y a des problèmes avec l'inclusivité : tout le monde doit avoir les mêmes droits en ligne, tout le monde doit pouvoir accéder à l'Internet, etc. Donc je ne vois pas quel est l'intérêt de revenir sur ce concept d'inclusivité et de demander aux AC, aux SO, quelle est la signification de l'inclusivité.

Ensuite, parfois on demande au Conseil d'administration de s'assurer de faire quelque chose. Mais on ne peut pas s'assurer de quelque chose, disons ils font de leur mieux. Et donc, on devrait donner au Conseil d'administration l'autorité de faire quelque chose.

Donc désolé de faire ces commentaires, mais nous n'avons pas

beaucoup de temps et nous devons être très précis ; très peu de questions, mais les questions ne doivent pas être difficiles ni trop longues.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Kavouss. C'est bien noté.

La liste de questions n'est pas trop longue. Et hélas, on n'a souvent pas l'occasion de recevoir vos commentaires pendant la préparation. Donc, nous vous remercierions si vous pouviez les partager pendant que nous nous préparons.

Merci, Kavouss. C'est bien noté, par contre.

MAARTEN BOTTERMAN :

Oui, j'ai un commentaire à propos de la question de l'inclusion. Quelle est la motivation de cette question ?

Pour le Conseil d'administration, l'inclusion et la diversité sont au cœur du modèle multipartite. Il s'agit d'un environnement ouvert, inclusif. Et on essaie d'avoir et de promouvoir activement l'inclusion et la diversité. Voilà ma réponse à la question, et merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Maarten. Goran, vous voulez

rebondir là-dessus ?

GORAN MARBY :

Non, je voulais revenir sur le système de divulgation du WHOIS. Il s'agit d'un point d'intérêt technique. Peut-être croyez-vous que la divulgation des données WHOIS est dans l'intérêt public. Mais cela est limité par la loi.

Si vous croyez que tout devrait être ouvert, et je ne pense pas qu'il y ait de consensus dans le monde de l'Internet que ce devrait être le cas, mais si c'était le cas et que le GAC déclarait que le WHOIS ouvert est dans l'intérêt public, il y a toujours une législation qui nous limiterait. Et théoriquement, la discussion devient très intéressante et presque philosophique même. En tant que gouvernements, vous devrez le savoir. Rien que l'on fasse ne peut dépasser la loi ; on est toujours restreint par la loi. Et d'ailleurs, il y a des lois qui restreignent notre capacité d'élaborer des politiques, de prendre des mesures, et votre capacité d'agir ici également.

Au moment de voir l'intérêt public mondial pour le système WHOIS, on est parti d'une discussion théorique. Et la discussion est très rapidement devenue pratique. Il fallait faire la part des choses et voir ce qui était restreint par la législation.

Et voilà pourquoi on a demandé davantage de clarté de la part de l'autorité de protection de données de la Commission européenne. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Goran. Je remercie de même les collègues qui attendent très patiemment. Pär, vous êtes le suivant. Allez-y.

NIUE : Merci. Il n'y a pas d'intérêt public mondial sans qu'il puisse y avoir un intérêt public local. Vous parliez de lois. Je regarde l'acte constitutif de l'ICANN —

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Pardon Pär, on ne vous entend pas bien.

NIUE : Oui, pardon. Il est prévu que la législation nationale dépasse les statuts constitutifs de l'ICANN. Ça a été répété à maintes reprises. Je ne vais pas tout lire, mais dans l'article 2, avec les engagements et les valeurs fondamentales, on voit que la législation dépasse l'acte constitutif de l'ICANN et les statuts constitutifs de l'ICANN également.

On a la question de la redélégation d'ailleurs, à laquelle on n'a toujours pas reçu de réponse. Et de cela, ça fait déjà 18 mois. Et donc je me dis que l'ICANN agit contre la loi locale et contre la loi

internationale.

GORAN MARBY :

Merci d'attirer notre attention sur la question du .ORG.

Ma question est qu'il est important pour les demandeurs, même s'ils utilisent ces rapports, de pouvoir apporter des preuves ou des documents au moins à l'ICANN pour fonder le mérite de leurs demandes, tout en garantissant la stabilité, la sécurité du DNS et de l'Internet. Je pense que cette conversation devrait se poursuivre en dehors de cette salle. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Pär et Goran. Maintenant, Jorge Cancio, de la Suisse. Allez-y.

SUISSE :

Bonjour à tous. J'espère que vous m'entendrez correctement. Je m'appelle Jorge Cancio et je représente le gouvernement suisse.

Je suis vraiment de retour en Suisse. Je n'ai pas tous pu vous voir, et je vous salue virtuellement dans le cas de ceux que je n'ai pas pu voir en personne. Je suis content d'être ici pourtant.

Je voulais revenir sur la question de l'inclusion. Il me plaît que Maarten ait dit que l'inclusion et la diversité sont au cœur du modèle multipartite pour notre communauté. Je pense que nous

sommes assez d'accord là-dessus.

Si on vous avait présenté les diapos que l'on avait préparées à l'origine, vous aurez vu toutes les considérations du GAC à propos de la manière de pouvoir matérialiser ou mettre en œuvre ce concept de l'inclusion. Il s'agit probablement d'une conversation qui pourrait toujours être tenue entre nous et l'ensemble de la communauté. Peut-être l'on pourrait le faire dans un environnement informel à un moment ou un autre avec les membres du Conseil d'administration et les membres du GAC qui s'y intéressent et y inviter d'autres secteurs de la communauté.

Je pense que le cadre de l'intérêt public mondial nous permet justement de pouvoir essayer de matérialiser et concrétiser ce concept. Si je ne me trompe, il y a déjà des éléments qui vont dans ce sens.

On pourrait peut-être être encore plus concret. Mais je vous félicite. Nous sommes d'accord au niveau des principes et cela constitue un aspect fondamental de notre modèle communautaire que d'avoir la participation et l'inclusion de tous les secteurs de la communauté. Donc j'espère pouvoir continuer cette discussion. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Jorge. Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. Il n'y a rien de neuf au niveau de l'inclusion et l'accessibilité. Mais c'est plus implicite.

Si on pouvait le mettre en noir sur blanc de manière explicite, donc, pourrait peut-être en discuter davantage.

Avri ?

AVRI DORIA : Oui. J'espère pouvoir suivre les discussions avec Jorge et les autres, surtout lorsque ce pilote commencera à avancer un peu plus. Et une fois qu'on aura fini cette étape et qu'on évoluera comment passer aux étapes suivantes, on espère vraiment pouvoir tenir ces discussions avec vous. Donc merci, Jorge.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten, Avri et bien sûr Jorge. Nous espérons voir votre feedback par rapport au format hybride, Jorge, puisque vous avez suivi en personne et à distance. Nous avons maintenant la Commission européenne et puis le Brésil. Velimira ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci. Bonjour à tous. J'ai plusieurs remarques à faire.

Tout d'abord, à propos de la question B concernant l'intérêt public mondial. Merci, Avri et Maarten, pour les précisions.

Donc je voulais apporter un peu plus de contexte à la question. Nous savons que les questions sont longues parfois, mais ici il ne servait à rien de la raccourcir. On faisait allusion ici à notre communiqué du GAC de l'ICANN 73 et ce n'était pas tellement une question de remettre en cause la mise en œuvre ou la considération en elle-même, c'était plutôt une observation opérationnelle et pratique à propos des leçons tirées du processus du SSAD.

Au moment de consulter le document ou le SSAD était consulté, on voyait en fait qu'il y avait une déclaration du GAC et d'autres parties qui étaient incluses, qui avaient été déclarées à l'occasion du SSR2, qui parlaient de cybermenaces qui existaient qui n'avaient pas été priorisées dans ce sens, qu'il y avait différents niveaux de priorité dans le rapport.

Et à l'époque, le GAC était préoccupé du fait de voir que la question n'avait peut-être pas été considérée suffisamment importante. Il y était dit, par la suite, que les effets avaient été considérés et abordés. Donc, c'était beaucoup plus facile d'attirer l'attention.

Lorsque le cadre GPI sera appliqué à l'avenir, dans le cadre de l'ODA et du SubPro, essayez de prévoir cela dès le début, comme

ça, on n'aura pas à soulever cette inquiétude. Je le dis en espérant que ce sera utile.

Par rapport à l'inclusion, je me joins à ce que disait Jorge pour ce qui est de comment matérialiser cela. Mais on y a réfléchi entre plusieurs collègues, et il nous semblait qu'il pourrait être utile, pour les membres du Conseil qui y travaillent, de recevoir ces informations de notre part en tant que contexte. Donc ce n'était pas tellement une question, mais plutôt un apport du GAC.

Je sais que le temps file, mais avec mon collègue Nigel, nous avons reconsidéré la question de l'exactitude. J'ai peut-être été un peu plus lente à réagir. Manal, je ne sais pas si vous me permettez de revenir à cette autre question ?

MAARTEN BOTTERMAN : Pour ce qui est de la cybersécurité et d'autres, et pour le système du WHOIS dont vous avez parlé, vous voulez que je rebondisse ou que j'attende plutôt ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Je parlais de la déclaration de la minorité et du cadre du GPI. Donc, ce n'était pas tellement une déclaration à propos de la situation actuelle, mais de ce qui était inclus dans la déclaration de la minorité.

GORAN MARBY : D'accord, mais j'ai un commentaire à faire qui pourrait être intéressant, il me semble.

On a cette discussion en raison de la législation du RGPD. C'est ça qui a suscité le débat. Et il y a souvent une question d'interprétation à propos du RGPD. Et l'article 3 de la directive NIS2 a apporté plus de clarté et affirme que nos hypothèses juridiques étaient correctes. Parce que, dans l'article 23, la Commission européenne montre le rôle des contrôleurs de données. Or, il y a également un rapport entre l'article 23 et l'article 6 du RGPD. Et je regarde ici si on a les conseillers juridiques dans la salle. Et ces dispositions ont simplifié le test d'équilibrage, tout en apportant les définitions qui manquaient.

Il me semble que l'avis a donc été rédigé sans prendre en considération les nouvelles législations potentielles et la directive NIS2. On parle d'un système de divulgation. Ne l'oubliez pas, parce qu'il y a des informations manquantes en raison des lois concernant la protection de données et les avis que nous avons reçus de votre part. Donc voilà pourquoi on en parle. Merci.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Avant de parler de la question de

l'exactitude, si vous permettez, je voudrais aborder deux questions.

Tout d'abord, mon intervention ne visait pas à discuter des questions liées à la cybersécurité. Je pense que cela porte plutôt sur la révision qui est faite. Je voulais tout simplement dire comment le cadre pouvait être appliqué dans le cadre du RGPD. C'était voilà mon intention. Je voulais faire référence au cadre sur lequel nous sommes en train de parler.

Puis, pour ce qui est de la divulgation de données, je sais que par rapport à certaines de ces questions, nous n'avons pas le même point de vue. Ce n'est pas à cause du RGPD que le WHOIS n'est pas accessible. Le RGPD concerne la protection de données personnelles, mais je pense que c'est une longue discussion. Et ce n'était vraiment pas le but de mon intervention.

Si je peux continuer par rapport à la question de l'exactitude, je ne sais pas si j'ai le droit de continuer à parler ou pas ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Si nous pouvons passer et reporter la question de l'exactitude à après, parce que Nigel a aussi une question par rapport à l'exactitude.

Goran, est-ce que vous souhaitez répondre aux commentaires ?

GORAN MARBY : Je vous recommande de lire les orientations juridiques du Comité de protection des données personnelles. Cela pourra encadrer un petit peu les discussions en ce qui concerne le RGPD, le rôle du contrôleur et la protection des données. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Velimira et Goran. Le Brésil, s'il vous plait. Désolée de vous avoir fait attendre.

BRÉSIL : J'ai un commentaire par rapport au GPI, et cela a peut-être été déjà dit avant. Il y a différents avis par rapport à la mise en œuvre de ce cadre. Mais je pense qu'on devrait garder à l'esprit qu'on a deux choses différentes ici. On a le cadre GPI en tant qu'outil qui peut être appliqué au processus d'élaboration de politiques, et ensuite il y a un concept qui est élaboré et qui est basé sur une analyse des statuts et des règles de l'ICANN. Et cela est complexe à appliquer parce qu'on risque de tourner en rond. Parce que si l'on applique les statuts, peut-être que ce n'est pas dans l'intérêt public. Et donc, il faut créer, il faut trouver un moyen de pouvoir appliquer cet outil dans le processus d'élaboration de politiques. Et puis, le GAC pourrait, dans un groupe de travail, élaborer donc un peu plus en profondeur ce concept.

Et donc, je disais qu'il y a le concept de l'intérêt mondial, l'intérêt public mondial, et c'est plus analytique. On devrait examiner les différentes politiques. Et là, donc, il y a un concept différent. Il y a des intérêts publics qui peuvent s'appliquer aux politiques. Et il faudrait apporter des perspectives concernant cet intérêt public à la lumière des lois nationales également. Comment cela interagit, quelles sont les différentes interactions de différents aspects.

Et par exemple, pour ce qui est des génériques fermés, est-ce que les génériques fermés devraient être attribués à des sujets qui expriment des intérêts publics, des objectifs d'intérêt public ? Cela pourrait être fait à la lumière du cadre d'intérêt public, par exemple.

Donc, ce sont des perspectives différentes par rapport à la manière dont nous pouvons adopter ou accepter ou mettre en œuvre ce concept. Et c'était, bon, cette perspective que je voulais apporter à ce type de débat.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, le Brésil. Je vois Ashwin. Est-ce que votre question concerne le GPI, le cadre d'intérêt public mondial ? Allez-y, alors.

INDONÉSIE :

Ashwin, représentant de l'Indonésie. Oui, peut-être que ce n'est pas directement lié, mais ce que je propose pour l'intérêt public et pour répondre aux problèmes soulevés par Niue, et pour le problème du WHOIS, parfois il y a des différences de point de vue entre l'ICANN, les statuts de l'ICANN, le RGPD et d'autres législations nationales.

Ce que je propose, parce que dans nos registres, il y a beaucoup de problèmes avec l'ICANN et d'autres membres, d'autres parties prenantes, et donc je propose d'aller directement voir les différentes parties, par exemple, l'ICANN, etc. ou la Cour allemande.

Et donc, comment l'ICANN pourrait renforcer les alternatives de règlement de litige, par exemple. Qu'est-ce qu'on peut-- par exemple .ISLAM et .HALAL, la dispute a été réglée en dehors des tribunaux. Ou bien, on peut appliquer d'autres méthodes de règlement des litiges. Alors, je pense que ces méthodes doivent être utilisées pour résoudre les problèmes entre l'ICANN et les parties prenantes.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Ashwin. S'il n'y a pas d'autres questions par rapport au GPI, je regarde dans la salle et sur Zoom, s'il n'y a pas d'autres personnes qui souhaitent intervenir, si vous me permettez, je reviendrai à la question de

l'exactitude.

Si on peut afficher la diapo sur l'écran, je vais donner la parole à Nigel. Nigel, vous avez le micro.

Royaume-Uni :

Désolé de ne pas être intervenu avant. Trois points.

Du point de vue du Royaume-Uni, l'exactitude fait partie des concepts dont on parle depuis longtemps. Il s'agit d'un concept qui a beaucoup d'importance pour mieux comprendre comment travaille l'Internet et comment fonctionne le DNS. Je pense que c'est, en quelque sorte, une espèce de test par rapport à la crédibilité du système et par rapport à la manière dont nous travaillons dans le DNS, tout comme la légitimité de l'enregistrement des noms de domaine par rapport à l'hameçonnage ou à d'autres menaces au fonctionnement du DNS. Et il y a beaucoup de travaux qui ont été faits par rapport à ces menaces.

Et donc, l'exactitude des données d'enregistrement est une question qui est bien comprise par les gouvernements et par les différentes institutions. Et je pense que des organisations comme l'ICANN travaillent pour améliorer, justement, la sécurité et pour améliorer la compréhension de ce problème qui aidera également à renforcer l'inclusion dans le domaine de l'Internet.

Et donc dans ce contexte, je salue le travail qui est fait par le groupe de cadrage sur l'exactitude. Et je salue également la diligence des membres qui ont travaillé ou qui travaillent dans ce groupe. Nous remercions également les membres du Conseil d'administration qui sont investis dans ce dossier, et ainsi que la lettre qui a été adressée par le Conseil d'administration aux autorités de protection de données européennes.

Mais dans ce contexte, nous ne devons pas limiter le travail du groupe de cadrage à cause de cette lettre. En fait, l'attention portée à la question de l'exactitude par la communauté, par le Conseil d'administration et par l'organisation rend le travail de ce groupe de cadrage encore plus important, en particulier lorsque l'on comprend bien les processus que mettent en œuvre les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre pour vérifier l'exactitude.

Donc, le Royaume-Uni souhaiterait voir que ce groupe de cadrage peut continuer à faire son travail, pour voir comment les titulaires peuvent améliorer donc — comment on peut améliorer les données des titulaires de nom, et cela dans un cadre de discussion peut-être un peu plus juridique.

Je pense que toutes ces discussions feront partie de notre communiqué. Mais je voulais faire part donc de ces réflexions au Conseil d'administration.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Nigel.

BECKY BURR :

Je voulais dire que le Conseil d'administration, et moi-même en particulier, nous sommes d'accord avec vous sur le fait que l'exactitude est un élément critique. Et c'est un élément qui figure dans le livre blanc.

La difficulté pour continuer avec les points 3 et 4 du travail de groupe de cadrage est le manque de données pour comprendre où nous en sommes par rapport à l'exactitude. Quels sont les types d'inexactitudes que l'on retrouve. Est-ce que ces inexactitudes empêchent de pouvoir contacter les titulaires dans des circonstances précises.

Et sans ces informations, il est très difficile de pouvoir envisager une solution qui réponde aux problèmes. Et c'est pour cela que les discussions que l'on entend par rapport à la mise en pause du travail de ce groupe reflètent cette idée que l'on doit compter sur davantage d'informations pour pouvoir comprendre quels sont les problèmes et pour voir donc ou chercher ou trouver des solutions pour résoudre ces problèmes.

GORAN MARBY :

Nous n'avons pas mis en pause le travail du groupe en ce qui concerne l'exactitude du WHOIS. Nous avons une obligation dans nos contrats par rapport à cela.

Le problème, comme je l'ai dit, c'est que nous ne pouvons pas vérifier les données qui sont privées. Nous pouvons le faire seulement dans des cas très précis.

Et pour mon collègue de la Malaisie, vous avez raison. On avait la capacité dans cette salle d'avoir des conversations qui nous permettent d'élaborer des politiques pour le monde entier. Nous l'avons fait pendant des décennies, et elles ont eu beaucoup de succès. Nous avons fait énormément de choses ensemble, non seulement pour les parties contractantes ou avec les parties contractantes, mais avec tous les autres acteurs. Mais le problème, c'est que lorsque les législateurs interviennent dans notre domaine, nous finissons avec des limitations dans ce modèle multipartite dont on fait partie. Et cela restreint en quelque sorte nos conversations.

Pour vous donner un petit peu de contexte par rapport à cela, quand le RGPD est apparu, la première chose qu'on a faite, c'est essayer de faire que l'ICANN soit responsable de la divulgation. Malheureusement, nous n'avons pas pu le faire. Et vous verrez les raisons de cela dans la lettre qu'on a envoyée.

Après cela, nous avons proposé dans la législation NIS2 que

l'ICANN, à chaque fois qu'une partie contractante demande une divulgation de données, que nous étions prêts à payer une amende à chaque fois que ces informations seraient divulguées. Et la dernière chose qu'on a faite, c'est proposer à la législation NIS2, d'avoir la possibilité d'avoir plus d'impact lorsque l'on divulgue ces données.

Nous nous battons pour cela depuis longtemps. Vous voyez qu'on parle encore de détails techniques, mais je pense que le temps est venu d'avancer parce que nous voyons comment cela affecte - comment les législations, comment cela a affecté le modèle multipartite.

Et il y a des limitations donc pour le modèle multipartite. J'espère qu'à l'avenir, nous pourrions continuer à travailler dans le modèle multipartite. Même si on ne peut pas toujours obtenir ce que l'on veut, il y a de bonnes raisons pour continuer à travailler dans ce modèle. Parce que dans le processus ascendant, les différentes opinions sont autour de la table. Et nous avons travaillé comme ça pendant des décennies. À chaque fois que vous allez en ligne, c'est grâce au travail qui a été fait. Donc nous avons rendu possible l'Internet. Nous pouvons construire quelque chose. Mais aujourd'hui, nous servons la communauté, la plus grande communauté du monde, avec des milliards d'utilisateurs.

Malheureusement, les règles commencent à être un peu

fragmentées autour du monde. Et cela affecte les utilisateurs mondiaux. Et cela ne contribue pas au travail que nous essayons de mener pour lutter contre les abus du DNS.

J'aimerais vraiment que l'on puisse avancer dans ces discussions parce qu'elles deviennent très confrontatives, et cela nous empêche de prendre des décisions par rapport au système. L'ICANN et la communauté vont toujours être prêtes à résoudre les questions difficiles. J'aimerais que l'on puisse en parler avec la communauté et avec les gouvernements en tant que partenaire. Beaucoup de vos pays et la Commission européenne ont participé, donc ont répondu à cette lettre qu'on a envoyée.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Goran. J'ai la Commission européenne, Velimira.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Je pense qu'il est clair quelle est la position de la Commission européenne. Nous le savons, et je suis tout à fait d'accord. Il faut que l'on trouve un moyen pour pouvoir avancer.

Par rapport à ce que disait Becky, je la remercie pour cette clarification par rapport à la lettre de l'ICANN et à celle de la Commission européenne. Nous avons bien reçu votre réponse et

nous en avons pris note. Je confirme. Bien sûr, nous répondrons à l'ICANN dès que possible.

Mais je voulais dire que nous avons également pris note de votre précision. Avant d'en discuter avec d'autres collègues du GAC, on se demandait si les cas d'études devaient être reconsidérés ou comment les interpréter, mais il est maintenant clair que la question était ouverte.

On comprend que ces scénarios sont en train d'être peaufinés avant de pouvoir les envoyer. Et donc oui, attendez-vous à recevoir une réponse de la Commission.

J'apprécie sans aucun doute le fait que l'ICANN cherche des conseils pour le PDP, mais je m'excuse avant si c'est moi qui n'aie pas répondu à la question. Parce que la question que les collègues du GAC y ont incluse portait sur le fait de savoir si l'organisation ICANN avait ou pas reçu un conseil juridique. Pour moi, ce n'est pas pareil, ce que vous avez dit. Je voulais avoir une réponse à la question qui est incluse ici ; si l'organisation ICANN a demandé et/ou reçu un avis juridique par rapport à la question.

GORAN MARBY :

Oui. Oui, nous avons reçu un avis juridique. Je l'avais dit. Et oui, on pourrait demander des informations individuelles aux personnes physiques, mais ça ne résout pas le problème

d'exactitude. C'est ce que je disais avant.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci à la Commission européenne.

Et merci à Goran.

Voyons maintenant s'il y a d'autres questions ou de demandes de prise de parole. Si ce n'est pas le cas, je vais demander que l'on avance jusqu'à la diapo 9. Merci.

On reconnaît ici les progrès considérables qui ont été accomplis au cours des dernières années. Et je parle ici de nos échanges avec le Conseil d'administration à travers le BGIG, mais également avec l'organisation ICANN qui tient au courant les nouveaux collègues du GAC. Et sachant qu'il y aura une nouvelle série de nouveau gTLD qui est à prévoir, et conscients du grand rôle qu'a eu le GAC dans le cas de la première série, spécifiquement avec l'élaboration du Guide de candidature, et encore une fois, je réitère, nous essayons de mettre au courant les nouveaux collègues.

Nous l'avons déjà dit plusieurs fois. On a 150 nouveaux représentants du GAC, qui se sont joints à nous après la réunion ICANN 66 à Montréal.

Nous essayons de revenir sur ce que l'organisation avait promis de partager par rapport à au traitement des avis du GAC dans le

cadre de la première série de nouveaux gTLD. Et en même temps, on voudrait considérer de nouvelles mesures d'échange et de dialogue entre le Conseil et le GAC pour la prochaine série.

Donc comme je le disais, ce ne sont pas des questions concrètes. Mais on voulait voir les progrès et être surs de recevoir le document qui résume la manière de traiter et considérer les avis du GAC dans le cadre de la première série, et puis quelle pourrait être la voie à suivre à l'avenir.

MAARTEN BOTTERMAN : On cherche toujours des possibilités pour améliorer davantage encore nos interactions. Nous apprécions énormément le temps qui a été consacré à la discussion de questions spécifiques. Vous avez également beaucoup discuté avec l'ALAC, avec la GNSO. Je pense que cela aide à ce que les recommandations qui parviennent au Conseil d'administration, qui nous sont envoyées, soient de meilleure qualité également.

Le groupe d'interaction entre nos deux groupes a été très utile pour pouvoir améliorer la qualité de nos interactions. Et bien sûr, les questions et les interactions qu'on pourrait avoir à tout moment seraient toujours d'intérêt pour nous.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Maarten. Y a-t-il d'autres

remarques avant de conclure ? Des commentaires du côté du Conseil d'administration ?

MAARTEN BOTTERMAN : Nous apprécions beaucoup ces interactions, encore une fois, et ce monde est changeant. La dynamique du monde change. Et nous devons trouver un sentier qui nous permette tous d'avancer en même temps. À l'ICANN, on travaille pour l'Internet mondial et on veut continuer de s'acquitter de cette mission pour faire de l'Internet le meilleur Internet possible qui nous permette de nous connecter entre tous. L'Internet peut en bénéficier, bien évidemment. Et donc nous apprécions le soutien et l'intérêt des gouvernements tout au long du processus pour nous aider à faire en sorte que cela soit une réalité. C'est l'objectif que nous partageons.

Je sais que vous ne représentez pas tous les secteurs, mais on partage cette idée d'un Internet mondial qui fonctionne partout et qui sert à tout le monde. Merci pour les questions, pour les interactions et pour votre dévouement.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten, Goran, Becky, Avri et à tous les membres du Conseil qui sont présents dans la salle. Je vois qu'il y en a qui suivent à travers Zoom également, donc je

le remercie.

Merci aux collègues du GAC pour leur participation et leur implication active et à tous les membres de la communauté qui s'intéressent à nos échanges bilatéraux avec le Conseil d'administration.

Nous espérons pouvoir continuer avec le dialogue que nous avons, qui est très constructif. Et sur ce, nous allons conclure notre réunion bilatérale.

Collègues du GAC, nous allons nous réunir après la pause de déjeuner, pour commencer à travailler sur la rédaction du communiqué. Donc revenez à 11 h 15 UTC, 13 h 15 heure de La Haye. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]